
Macédoine du Nord : préserver le statut onusien du lac d'Ohrid

Description

En 1979, le lac d'Ohrid (superficie proche de 350 km²) et ses berges macédoniennes ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre du critère naturel. L'année suivante, la zone culturelle et historique du site y a été ajoutée. Il a cependant fallu attendre 2019 pour que la partie albanaise de l'étendue d'eau soit, elle aussi, inscrite au patrimoine mondial.

Le 27 janvier 2020, le conseil des ministres de la Macédoine du Nord a adopté un rapport portant sur la conservation du statut de la région d'Ohrid obtenu auprès des Nations Unies. Ce document souligne la détermination de Skopje à préserver ce précieux sésame. Il souligne aussi les efforts entrepris pour mettre en œuvre les recommandations de la Mission de suivi du Comité du patrimoine mondial, notamment en vue de l'approfondissement de la coopération bilatérale et de la gestion conjointe du patrimoine naturel et culturel avec la République d'Albanie pour la région d'Ohrid.

Au cours des dernières années, le gouvernement a également adopté un Plan de gestion du patrimoine naturel et culturel de la région d'Ohrid (2020-2029) et réalisé une évaluation stratégique de l'impact environnemental et du patrimoine culturel. Il a également inventorié des bâtiments construits illégalement sur le territoire de la région d'Ohrid, remplissant ainsi les conditions préalables au développement des évaluations d'impact sur l'environnement et sur le patrimoine culturel.

Enfin, le gouvernement macédonien a affecté plus de 4 millions d'euros aux travaux de réhabilitation du réseau de collecte du lac d'Ohrid et a poursuivi le projet de détournement du débit de la rivière Sateska.

Sources : *Biznis Vesti, Republika, Kanal 5.*

date créée

04/02/2020

Champs de Méta

Auteur-article : Stéphan Altasserre